



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 7 mars 2016
CL/ba – 10.03

Délégués municipaux : Mme C. Landeiro, Syndique
M. E. Cretegny, vice-syndic

Préavis municipal N° 29/2016

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 812'000.- pour assurer le financement de la salle polyvalente VD3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le 27 mars 2014, le Conseil communal avait accepté le complément au préavis 13/2013, relatif au crédit de construction d'une nouvelle salle de gymnastique polyvalente VD3. Ce préavis mentionnait, entre autre, que le Conseil communal décidait d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle 303 d'une surface de 4'021m² pour un montant de CHF 2'200'000.-.

2. SITUATION ACTUELLE

La projection à hauteur de CHF 2'200'000.- avait été calculée sur la base d'une vente à CHF 550.-/m².
Vu la conjoncture actuelle concernant l'immobilier, la Municipalité a dû revoir à la baisse le prix du m².

Aujourd'hui, la Municipalité a signé deux projets d'actes de vente pour les parcelles 858 et 860 (subdivision de la parcelle initiale 303) qui nous rapporteront CHF 999'975.-.

Les mois passant et n'ayant pas de client potentiel pour les deux autres parcelles, nous avons confié au mois de novembre 2015 le dossier de vente à des courtiers afin d'augmenter nos chances de réalisation. Le contrat passé avec les courtiers prévoit une commission en leur faveur de 3% du montant de la vente. Nous avons conclu une clause qui nous laisse toujours la possibilité, de notre côté, de trouver des acquéreurs. Le contrat est renouvelable d'année en année et pourra être reconduit jusqu'à la vente complète des parcelles communales concernées.

Nous continuons d'espérer pouvoir réaliser la vente d'ici la fin des travaux et si nous réussissons à la réaliser au prix convenu, nous devrions percevoir CHF 936'300.-.

3. PLANIFICATION FINANCIERE

Comme vous l'aurez calculé, nous constatons que la vente complète des quatre parcelles ne nous ramènera pas, de toute façon, les CHF 2'200'000.- escomptés.

Nous avons comme différence liée au prix du m2 revu à la baisse, environ CHF 263'725.-.

Compte tenu de ce qui précède, il nous manque donc, à ce jour, pour financer le préavis 13/2013, la somme de CHF 1'200'025.-.

Par conséquent, afin de pouvoir assurer le budget prévu pour la réalisation de la salle polyvalente VD3, à hauteur de nos possibilités financières, la Municipalité demande l'autorisation à son Conseil communal de :

- 1) Pouvoir emprunter au maximum la somme de **CHF 547'600.-**, somme qui nous fait atteindre notre plafond d'endettement au 30 juin 2016
- 2) Pouvoir prélever sur le Fonds Christinet (prévu pour les constructions d'intérêt public), provisionné sur un compte à la BCV et sous rubrique n° 9282.06 dans nos comptes de Bilan, la somme de **CHF 154'400.-**
- 3) Pouvoir couvrir le solde, si nécessaire, par le ménage communal **CHF 110'000.-**

Etant conscients que cela ne couvre pas le manco tel que calculé selon la situation à ce jour.

Nous précisons que le remboursement de l'emprunt demandé ci-dessus est lié à la vente des deux dernières parcelles et que la Municipalité s'engage à reverser sur dit emprunt le prix de vente (déduction faite des frais de courtiers) afin de diminuer dès que possible ce dernier.

Nous sommes pleinement conscients, en vous demandant cet emprunt, que nous atteignons le plafond d'endettement décidé pour cette législature à CHF 40'000.- près, au 30 septembre 2016.

Au vu de l'annonce faite tout récemment d'un nouvel acquéreur, il est évident que la Municipalité n'empruntera que la somme nécessaire à couvrir les factures concernant le complément au préavis N° 13/2013.

Vous comprendrez que les tractations de vente des parcelles étant en cours, nous devons assurer nos moyens financiers, n'étant jamais à l'abri d'un renoncement de la part d'un des potentiels acquéreurs.

4. CONCLUSIONS

La Municipalité vous garantit qu'elle continuera de mettre tout en œuvre pour continuer de gérer de manière serrée les coûts de réalisation de la salle polyvalente.

Mais, afin d'assurer le paiement de toutes les factures dévolues à l'accomplissement de ce nouveau complexe multifonctionnel, au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

vu le préavis n° 29/2016 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 812'000.- pour assurer le financement de la salle polyvalente VD3

- *ouï le rapport de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,*
- *attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

accorde :

à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 812'000.- pour assurer le financement de la salle polyvalente VD3

autorise :

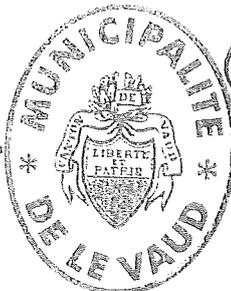
- *la Municipalité à emprunter, au maximum, la somme de **CHF 547'600.-***
- *la Municipalité à prendre sur le compte n° 9282.06 « Fonds Christinet constr. Bât. Intérêts publics » la somme de **CHF 154'400.-***
- *la Municipalité à prendre sur le ménage communal la somme de **CHF 110'000.-***
- *la Municipalité à amortir ce crédit complémentaire sur une durée de 30 ans de pair avec le complément au préavis 13/2013.*

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

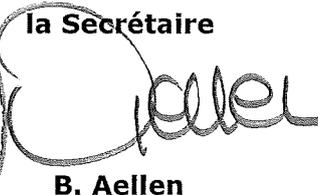
Au nom de la Municipalité de Le Vaud

la Syndique


C. Landeiro



la Secrétaire


B. Aellen